



**MAIRIE DE
LA NEUVILLE EN HEZ**

1 Rue du 8 Mai 1945
60510 LA NEUVILLE EN HEZ
Tél. 03 44 78 95 43
Fax. 03 44 78 01 20
mairie.laneuvilleenhez@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU 11 AVRIL 2023**

Le 11 avril 2023 le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 avril 2023, s'est réuni à la Mairie, à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs et Mesdames DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angelo, DEVISSCHER Arnaud, LEFORT Evelyne, LEMOINE Jean-Luc, RONGERAS Paul, GALLI Laurence, LEQUEUX Amélie et EVRARD Isabelle.

ABSENT EXCUSÉ : Monsieur BONFILS Rémi.

POUVOIRS : Madame LECANUET-LIBERGE Sarah a donnée pouvoir à Monsieur RONGERAS Paul, Monsieur GAUSSORGUES Éric a donné pouvoir à Madame EVRARD Isabelle.

Monsieur VENTURINI Angelo a été élu secrétaire de séance.

Au vu des **10 conseillers municipaux** présents, le **quorum est atteint**.

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE
DE SÉANCE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Monsieur VENTURINI Angelo pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

**TAXES DIRECTES LOCALES
POUR 2023**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'augmenter les taux de 2% soient :

2023	
Taxe foncière (bâti) :	60.52
Taxe foncière (non bâti) :	124.43
Taxe d'habitation	12.69

**COMPTE ADMINISTRATIF
COMMUNAL 2022**

COMMUNE (M14) :

Le Conseil Municipal donne la Présidence à Monsieur VENTURINI Angelo, le doyen et Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2022 qui représente :

Un déficit en section d'Investissement de : - 140 740.52 €

Un excédent en section de Fonctionnement de : + 270 894.63 €

Établi par le comptable du trésor, le compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif de l'ordonnateur.

**BUDGET PRIMITIF
COMMUNAL 2023**

COMMUNE (M14) :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2023 communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'Investissement : 2 118 788.52 €

Section de Fonctionnement : 1 111 874.63 €

**COMPTE ADMINISTRATIF
COMMERCES 2022**

COMMERCES (M14) :

Le Conseil Municipal donne la Présidence à Monsieur VENTURINI Angelo, le doyen et Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2022 qui représente :

Un excédent en section d'Investissement de : + 20 599.50 €
Un déficit en section de Fonctionnement : - 4 845.99 €

Établi par le comptable du trésor, le compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif de l'ordonnateur.

**BUDGET PRIMITIF
COMMERCES 2023**

COMMERCES (M14) :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2023 communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes en Section de Fonctionnement : à 25 000.00 €

Et en Investissement Dépenses pour un montant de : 3 084 980.00 €
Et en Investissement Recettes pour un montant de : 3 257 189.50 €

**AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE COMMUNAL**

Le Conseil Municipal (1), en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 11 avril 2023, le Compte Administratif pour 2022 qui présente un **excédent de fonctionnement d'un montant de 270 894.63 €** et un **déficit d'investissement de 140 740.52** soit un **total de 130 154.11 € (Déficit d'investissement -140 740.52 + RAR +43 047 (RAR Recettes +253 191 – RAR Dépenses -210 144) = 97 693.52 €)**

Décide à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2023 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068 Investissement Recettes), pour 97 694.00 €

Affectation à l'excédent reporté, **compte 002 Fonctionnement Recettes, pour 173 200.63 €**

**VOTE DES SUBVENTIONS
POUR LES ASSOCIATIONS EN 2023**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2022	SUBVENTIONS 2023
AFODHEZ à LA NEUVILLE EN HEZ	250	250
ASCALIT à LA NEUVILLE EN HEZ	*300 + 250	550
ASNH Foot à LA NEUVILLE EN HEZ	1 400	1 400
CADETS SAPEURS POMPIERS	100	100
CCAS DE LA NEUVILLE EN HEZ (article 657 362)	3 000	4 000
CLUB CYCLOTOURISME SACY (Balade)	*500	500
COLORI'HEZ à LA NEUVILLE EN HEZ	550	550
COMITE DES FETES à LA NEUVILLE EN HEZ	4 000	4 000
COOPERATIVE SCOLAIRE à LA NEUVILLE EN HEZ	1 700	1 700
CROIX ROUGE	100	100
DDEN	100	100
LA FOURMILIERE à LA NEUVILLE EN HEZ+	600	600
L'AIGUILLE D'HEZ à LA NEUVILLE EN HEZ	250	250
RESTAURANT DU CŒUR DE MOUY	300	300
PROTECTION CIVILE DE L'OISE	200	200
TEAM OISE ORGANISATION à LA NEUVILLE EN HEZ	1 300	1 300
TENNIS à LA NEUVILLE EN HEZ	600	600
E.N.V.O.L	100	100
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES à LA NEUVILLE EN HEZ	300	300
ARTS ET CULTURE à LA NEUVILLE EN HEZ	1 300	1 300
CHAT DU HEZ à LA NEUVILLE EN HEZ	250	250
SECOURS CATHOLIQUE	300	300
LE SENTIER DES AROMES à LA NEUVILLE EN HEZ	250	250
LA MARCHE NORDIQUE	250	250
COLLECTIONNEUR DU CLERMONTOIS	300	300
TOTAUX	18 550	18 550

Les membres d'associations, suivants se sont abstenus de voter :

Monsieur DUFOUR Jean-François, au titre du Team Oise Organisation et du Club Cyclotouriste de SACY LE GRAND,
Messieurs RONGERAS Paul et LEMOINE Jean-Luc, au titre de la FOURMILIERE,
Arnaud DEVISSCHER au titre d'Arts et Culture,
Madame GALLI Laurence, au titre de l'AFODHEZ.

**AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE COMMERCES
ET GITES COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal (1), en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 11 avril 2023, le Compte Administratif Commerces pour 2022 qui présente un **déficit de fonctionnement d'un montant de 4 845.99 € et un excédent d'investissement de 20 599.50€ soit un excédent de 15 753.51 €**

Décide à l'unanimité, sur proposition du Maire, le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Un déficit de fonctionnement de 4 845.99 € (au compte 002 fonctionnement dépense reporté au BP 2023)

Le secrétaire,
Angelo VENTURINI

Jouis



Le Maire,

Jean François DUFOUR

